

SOUTIEN AUX CLUBS DE NIVEAU NATIONAL OU DE HAUT NIVEAU REGIONAL

Délibérations des 27 mars et 29 juin 2009

NATURE DE L'AIDE

Subvention de fonctionnement définie en fonction du niveau de compétition et de la discipline.

BENEFICIAIRES

Clubs sportifs gersois inscrits dans un championnat national ou de haut niveau régional.

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE :

Constitution : Imprimé type téléchargeable sur le site : www.gers.fr
complété des informations et documents suivants :

- Courrier de demande de subvention
- Statuts (en cas de 1^{ère} demande ou de modification)
- Déclaration de l'association en Préfecture
- Composition du bureau
- Budget prévisionnel de la saison en cours
- Compte de résultat de la saison précédente
- Rapport d'activité de la saison précédente
- Numéro SIRET ou SIREN
- RIB ou RIP

Transmission à : Monsieur le Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
81, route de Pessan
BP 20569
32022 AUCH CEDEX 9

SERVICE CHARGE DE L'INSTRUCTION

Direction des Moyens Educatifs et Action culturelle
Service des actions éducatives, sportives et jeunesse
Tél. : 05 62 67 41 62
Fax : 05 62 67 44 45
Mail : sports@gers.fr